

Bruxelles, le 20 octobre 2025 (OR. en)

14231/25

COAFR 277 CFSP/PESC 1497 COPS 515 DEVGEN 183 COHOM 153 COHAFA 83

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur le Soudan

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Soudan, approuvées par le Conseil des affaires étrangères lors de sa session du 20 octobre 2025.

14231/25 1 RELEX.2 **FR**

Conclusions du Conseil sur le Soudan

- L'Union européenne (UE) condamne fermement le conflit en cours au Soudan, qui, pour une troisième année consécutive, continue de causer la perte de milliers de vies humaines et d'immenses difficultés pour le peuple soudanais, et qui constitue une menace grave pour la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la région.
- 2. L'UE est extrêmement préoccupée par le fait que l'unité, l'intégrité territoriale et la stabilité du Soudan soient gravement menacées, en raison d'une fragmentation croissante sur les plans politique et ethnique. Cette situation est encore aggravée par l'émergence de structures de gouvernance parallèles, que nous condamnons fermement. Par conséquent, l'UE réaffirme qu'elle est résolument attachée à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan. L'UE rejette toute tentative de partition du Soudan.
- 3. En tant que coprésidente des conférences de Paris et de Londres pour le Soudan et les pays voisins, l'UE a montré qu'elle était déterminée à soutenir le peuple soudanais et à jouer un rôle actif dans le règlement global du conflit.
- 4. Les demandes formulées par l'UE en vue d'une coopération accrue avec toutes les parties au conflit visent à ce que celles-ci: a) jouent un rôle constructif dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu immédiat et dans un processus crédible et inclusif de médiation en faveur de la paix, conduisant à une cessation durable des hostilités; b) garantissent un accès humanitaire rapide, sans entrave et durable ainsi que la protection des civils dans l'ensemble du Soudan; c) prennent des engagements crédibles visant à favoriser une gouvernance civile véritablement inclusive, représentative et indépendante; d) rétablissent et renforcent l'état de droit, l'obligation de rendre des comptes, le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, et la justice au Soudan.

- 5. L'UE coopérera avec toutes les parties au conflit, dans la mesure nécessaire pour atteindre les objectifs susmentionnés, tout en veillant à ne légitimer à cet égard aucune structure de gouvernance en dehors d'une transition politique inclusive menée par des civils. L'UE renforcera cet engagement, à condition que des progrès crédibles soient accomplis en vue de répondre à ses principales demandes. Elle continuera de participer activement, y compris au plus haut niveau, aux efforts visant à mettre un terme durable au conflit. Ce faisant, l'UE agira d'une seule voix, promouvant des formats inclusifs et assurant une pleine coordination avec les acteurs concernés qui partagent les mêmes valeurs. Elle continuera à recourir et, si possible, à intensifier le recours à l'ensemble des instruments de politique étrangère dont elle dispose y compris, le cas échéant, des mesures restrictives ciblées pour parvenir à un règlement pacifique de la crise.
- 6. La crise soudanaise met à mal des domaines dans lesquels l'UE et l'Afrique partagent des intérêts stratégiques essentiels, tels que la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et la traite des êtres humains, la sauvegarde de la stabilité régionale ainsi que la sûreté maritime en mer Rouge. L'UE est vivement préoccupée par les risques de débordement du conflit, notamment dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, ainsi que par ses effets sur les flux migratoires irréguliers vers l'Europe.
- 7. L'UE souligne que c'est avant tout aux hauts responsables des forces armées soudanaises (FAS) et des forces de soutien rapide (FSR), ainsi qu'à ceux qui leur apportent un soutien direct et indirect, qu'il incombe de mettre fin au conflit. L'UE demande instamment à toutes les parties au conflit de s'engager de manière constructive dans des négociations de cessez-le-feu inclusives et souligne qu'il est urgent et nécessaire de mettre en place un processus de médiation crédible et inclusif conduisant à une paix juste, globale et durable. L'UE demande également instamment à tous les acteurs extérieurs qui fournissent directement ou indirectement des armes, un soutien financier ou un soutien de toute autre nature aux parties belligérantes de mettre immédiatement fin à ce soutien et de respecter l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies.

- 8. L'UE continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires à des efforts de médiation régionaux et internationaux coordonnés, en particulier ceux menés par l'Union africaine (UA), l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Arabie saoudite et les États-Unis. L'UE salue les efforts déployés par la Quad (États-Unis, Arabie saoudite, Égypte et Émirats arabes unis) en ce qui concerne la dernière déclaration sur le rétablissement de la paix et de la sécurité au Soudan. Les efforts consentis par l'UE pour maintenir des canaux de communication ouverts avec toutes les parties et pour contribuer à trouver une issue durable au conflit sont également renforcés par l'action du représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, notamment à travers une initiative sur la protection des infrastructures critiques, ainsi que par un soutien aux engagements pris avec les acteurs civils soudanais. L'initiative de l'UE pour la protection des infrastructures critiques, ancrée dans les engagements pris par l'Union avec toutes les parties au conflit, illustre l'approche active et intégrée de l'UE en matière de médiation dans ce conflit et vient répondre concrètement à la nécessité de protéger les civils au Soudan.
- 9. L'UE réaffirme l'importance d'un processus politique inclusif et transparent, dirigé par les Soudanais, qui vise à parvenir à une gouvernance civile indépendante. Il est essentiel que ce processus garantisse la participation pleine, égale et significative des femmes, des jeunes et des personnes appartenant à des communautés marginalisées issues de régions particulièrement touchées par le conflit. L'UE plaide aussi en faveur du rôle essentiel de la société civile, sur lequel elle insiste et qui garantit que tout dialogue politique reflète véritablement les aspirations et les diverses opinions du peuple soudanais.
- 10. L'UE est profondément préoccupée par la détérioration alarmante de la crise humanitaire au Soudan, étant donné que le conflit a causé et continue d'alimenter la catastrophe humanitaire la plus grave au monde, avec une famine confirmée dans certaines parties du pays. Les informations alarmantes faisant état d'un niveau sans précédent de violences et d'attaques contre des civils, y compris des violences sexuelles et sexistes, ainsi que les graves répercussions du conflit sur les femmes et les filles sont particulièrement préoccupantes. L'UE demande instamment à toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme en recourant à toutes les mesures possibles pour protéger les civils et les biens civils. L'UE s'efforcera de mettre à profit son action diplomatique et de collaborer avec des partenaires pour faire progresser des mesures concrètes de protection des civils et des infrastructures civiles. L'UE félicite également les pays voisins pour le soutien apporté aux victimes du conflit en quête de protection au-delà des frontières soudanaises.

- 11. L'UE assiste à un rétrécissement alarmant de l'espace humanitaire. Les obstacles bureaucratiques et autres formes d'obstruction continuent d'empêcher l'aide vitale d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin. En outre, la guerre au Soudan est devenue l'une des plus meurtrières au monde pour les travailleurs humanitaires. L'UE demande instamment à toutes les parties au conflit de supprimer sans délai tous les obstacles qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et de garantir un accès humanitaire immédiat, inconditionnel, sûr et sans entrave, de mettre fin aux entraves délibérées et de protéger les civils, y compris les travailleurs humanitaires, conformément aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la déclaration de Djeddah et en application du droit international humanitaire. L'UE salue le courage et le dévouement des travailleurs humanitaires locaux et internationaux, y compris les groupes d'entraide comme les centres de réaction aux situations d'urgence (qui ont reçu le prix des droits de l'homme de l'UE en 2025) et les initiatives de bénévoles, reposant en grande partie sur l'engagement des femmes, qui continuent de fournir une aide vitale dans des conditions extrêmement difficiles.
- 12. L'UE est vivement préoccupée par les violations généralisées et bien documentées du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme dans l'ensemble du Soudan. Elle condamne sans équivoque toutes ces atrocités, dont beaucoup ont été commises de manière systématique et à une échelle alarmante et ont eu un impact dévastateur sur la population civile, en particulier sur les femmes et les enfants ainsi que sur les personnes en situation de vulnérabilité. L'UE rappelle les obligations découlant du droit international humanitaire et de la résolution 2736 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies, exige que les FSR mettent un terme au siège d'El Fasher et appelle au retrait de tous les combattants qui menacent la sûreté et la sécurité des civils.
- 13. L'UE souligne qu'il est primordial de veiller à ce que les auteurs de toute violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, répondent de leurs actes. La persistance de l'impunité est source de nouvelles atrocités. Le rapport de la mission d'enquête internationale indépendante sur le Soudan a conclu que les deux parties au conflit violaient le droit international, ce qui équivaut à des crimes internationaux, les FSR ayant commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et les FAS ayant commis des violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, qui constituent également des crimes de guerre. L'UE reste déterminée à soutenir les efforts visant à documenter ces violations et à enquêter sur celles-ci. L'UE condamne la censure et la suppression systématiques de la liberté des médias qui se manifestent sous la forme d'arrestations, d'attaques et de menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les professionnels des médias, contribuant ainsi à l'impunité et à la désinformation généralisée.

- 14. Dans ce contexte, l'UE reconnaît et soutient fermement le rôle essentiel joué par les acteurs de la société civile, les organisations de défense des droits de l'homme et les mécanismes d'établissement des responsabilités, y compris la mission d'enquête internationale indépendante sur le Soudan, l'expert sur les droits de l'homme au Soudan désigné par les Nations unies, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, la Cour pénale internationale et la mission conjointe d'établissement des faits pour le Soudan mandatée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. L'UE continuera de plaider en faveur de l'extension du mandat de la CPI et de l'embargo sur les armes à l'ensemble du pays. L'UE invite toutes les parties à coopérer pleinement avec ces entités. Il conviendrait également de veiller à ce que les auteurs de violations de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques (telles que le pillage systématique de missions et de résidences diplomatiques) répondent de leurs actes.
- 15. En réponse au conflit en cours, l'UE a intensifié son effort humanitaire et continuera de fournir un soutien vital d'urgence fondé sur les besoins et sur des principes afin d'assurer une aide et une protection immédiates aux populations les plus vulnérables, où qu'elles se trouvent. Il s'agit notamment de répondre à la grave crise nutritionnelle et de sécurité alimentaire que connaît le pays et d'apporter un soutien humanitaire aux services de base. L'UE apporte également un soutien à ceux qui ont fui vers les pays voisins et à leurs hôtes.
- 16. L'UE reste déterminée à soutenir la résilience de la population soudanaise, conformément au lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Elle se tient prête à contribuer à la réhabilitation des services sociaux essentiels dans l'ensemble du Soudan, dès que les conditions politiques le permettront, et à soutenir des retours dignes, volontaires et en toute sécurité des Soudanais déplacés et des réfugiés. La reprise économique à long terme du Soudan dépendra de la conclusion d'un règlement de paix et de la mise en place d'un gouvernement de transition dirigé par des civils, ainsi que de réformes macroéconomiques globales, d'un allègement de la dette, d'un accès au financement et d'investissements étrangers durables, autant d'éléments étroitement liés à l'instauration d'un processus politique solide, représentatif et inclusif, garantissant l'obligation de rendre des comptes et renforçant l'état de droit.
- 17. L'UE reconnaît les droits inhérents du peuple soudanais à la liberté, à la paix et à la justice, et réaffirme qu'elle est fermement résolue à accompagner le Soudan dans les efforts qu'il déploie pour préserver son unité et son intégrité territoriale et pour parvenir à une stabilité, une démocratie et une prospérité durables.